

ASSEMBLEE GENERALE SAISON 2023/2024

Jeudi 4 juillet 2024

Pays de Grasse Volley Ball, 83C chemin de Cambaras. SIRET : 81205862600019, Code NAF : 9312Z
contact@pgvb.fr et www.pgvb.fr

CONVOCATION

Assemblée Générale - Elective 2024

JEUDI 4 JUILLET 2024, 18:00

Salle Omnisports RENE FRIARD 256 AVENUE DE CANNES 06370 MOUANS SARTOUX

Vous êtes convoqués pour participer à l'assemblée générale dont l'ordre du jour est le suivant.

ORDRE DU JOUR AG ORDINAIRE

18h00 : Accueil des délégués – Contrôle des pouvoirs

18h30 : Début de l'assemblée générale

- Allocution du Président
- Ratification du procès-verbal de l'AG ordinaire du 15/09/2023
- Rapport d'activités/moral de la Secrétaire générale
- Rapport Financier
- Rapport du vérificateur aux comptes
- Approbation du Bilan et Compte de résultats de l'année 2023/24
- Approbation du budget prévisionnel de l'année 2024/25
- Points divers

ORDRE DU JOUR AG ELECTIVE

- Présentation des Candidatures*
- Rappel de la règle électorale
 - Mandat de 4 ans (Olympiade)
 - Nombre de personnes maximum dans le comité : 8
 - Nombre de places vacantes : 8
- Election
- Présentation du nouveau conseil d'administration

Le vote par procuration n'est pas autorisé (Art 11 des statuts) présence indispensable d'un licencié du club avec pouvoir.

*L'acte de candidature pour un comité directeur d'une association sportive est essentiel pour contribuer à sa gestion et à son développement. Pour candidater, il est obligatoire d'être licencié au sein du club depuis au moins six mois et de se positionner 15 jours avant l'assemblée générale et d'envoyer sa demande par mail à l'adresse suivante : ruben.callejon@gmail.com

En soumettant sa candidature, un membre exprime son engagement à participer aux décisions stratégiques, à soutenir les initiatives et à représenter les intérêts des membres de l'association. Cela implique de proposer des idées novatrices, de collaborer avec d'autres membres du comité et de travailler à la réalisation des objectifs communs.

Karim INAL
Président PAYS DE GRASSE VOLLEY BALL

Pays de Grasse Volley Ball, 83C chemin de Cambaras. SIRET : 81205862600019, Code NAF : 9312Z
contact@pgvb.fr et www.pgvb.fr

Procès-verbal de l'AG

RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITES

SAISON 2023/2024

Pour clôturer cette saison 2023/2024, vous trouverez dans ce PV, un bilan sur les licences, les résultats et activités du PGVB, ainsi que les résolutions adoptées.

Résolution 1 : Le procès-verbal de l'AG ordinaire du 19/07/2023 a été adoptée

- 53 Pour
- 9 Abstention
- 0 contre

RESUME

Toujours beaucoup d'engagement pour une saison dense et riche, avec des joies mais aussi des difficultés. Nonobstant les orientations prises à l'orée de la saison, les adhésions ont poursuivi leur hausse, les dépenses d'encadrement aussi tant en ressources humaines qu'en matériel. La rationalisation de la filière masculine a été effective et la filière féminine continue de se structurer. Le club reste fidèle à son positionnement si les moyens suivent : une académie de volley, une équipe fanion par genre, et la pratique Loisirs. La passion du volley pour l'entière pyramide des âges.

Le club retient, de nouveau, la difficulté de trouver des entraîneurs et confirme que le modèle à un entraîneur pour une filière entière est trop risqué.

I- DES POINTS FORTS QUI SE POURSUIVENT

La formation

- C'est une saison de transition, qui a vu le départ de toute une génération vers des effectifs nationaux. Un minime est rentré au pôle Espoirs en septembre dernier. Plusieurs de nos minimes ont rejoint le CRE, les cadets sont le noyau de l'équipe fanion.
- Chez les jeunes filles, le 6x6 s'est bien consolidé et l'intégration de quelques cadettes dans l'équipe fanion, une réalité. Une belle première en coupe de France : trois tours en benjamines et quatre tours en cadettes.

Le scolaire et notre école de volley

- Le club continue de s'engager dans le maillage avec les écoles primaires, à travers Festivalley à Mouans-Sartoux et Grasse, en lien avec le comité départemental des Alpes-Maritimes (CDAM). C'est un gros investissement qui a été fait à travers le cofinancement de plusieurs personnes détachées par le CDAM. Le développement du club doit continuer à travers cette relation avec le scolaire, à la condition de pouvoir accueillir dans de bonnes conditions les prospects.
- A noter une belle dynamique pour le lancement de l'Ecole de volley le jeudi à Grasse, qui nous questionne sur le cofinancement de Festivalley.

La pratique Loisirs

Les effectifs sont toujours aussi fournis, tant quantitativement que qualitativement, et encore cette saison, les résultats et la dynamique sont restés intacts.

Pays de Grasse Volley Ball, 83C chemin de Cambaras. SIRET : 81205862600019, Code NAF : 9312Z

contact@pgvb.fr et www.pgvb.fr

II- LES POINTS A AMELIORER

Le futur de nos équipes séniors fanions du club

Logiquement, cette saison a vu le maintien des garçons (jeunes épaulés ponctuellement par quelques anciens) en pré-nationale et la montée des filles en pré-nationale. La situation n'est pas mauvaise, même bonne, mais nous nous devons d'avoir des équipes qui se pérennisent, le bac étant un coup d'arrêt pour beaucoup de nos joueuses et joueurs formés au club. Les post-bacs sont à promouvoir.

Créneaux

Nous étions déjà à l'étroit dans les gymnases et les passages successifs de catégories font que nous avons des catégories supplémentaires à caser. C'est un point critique car nous sommes de plus en plus à l'étroit et en manque d'entraîneurs pour assumer autant d'adhérents. Nous peinons à placer tout le monde, nous craquons sur tous nos créneaux, tant à Mouans que sur Grasse. Plusieurs de nos équipes sont ainsi partagées sur les deux sites, tant pour les entraînements que pour les compétitions, c'est un modèle complexe.

Nous avons et continuons à multiplier les démarches auprès des mairies, et nous avons, pour la saison 2023-2024, été entendus, mais il reste toujours en suspens le créneau du mercredi après-midi à la chèneaie, dont la gestion est co-assurée avec le département.

Cela rend difficile de faire de bonnes prévisions à l'issue d'une saison, en juin/juillet, surtout que la constitution des équipes comporte toujours des incertitudes à la rentrée de septembre. Tant en jeunes et séniors qu'en loisirs, refuser du monde s'avère complexe mais parfois nécessaire. Cette saison, nous n'avons pas reconduit l'équipe sénior régionale garçons et avons dirigé le flux existant et les demandes de création vers le nouveau club de Mougins, le MCVAB.

Pour la saison 2024-2025, le bureau a essayé de proposer une répartition intégrant l'ensemble des contraintes de toutes les catégories, un véritable casse-tête, qui nous a même amené, à voter en excluant tout autre impératif que le bon sens sportif des joueuses et joueurs.

Beach-volley

La mise à disposition de créneaux de beach-volley (sur un seul terrain) par la municipalité de Grasse amène le club à s'engager dans un projet de terrains additionnels. L'instruction du dossier complet a été faite mais, dans la chronologie de la réponse à l'appel à projet de l'Agence Nationale du Sport (ANS), la mairie de Grasse a décidé de ne plus donner suite, ainsi que

Nous souhaitons fortement développer le beach-volley eu égard au succès du premier terrain, avec un projet de construction de nouveaux terrains avec une subventions de et des partenaires privés.

Partenaires et finances

Un autre aspect du développement du club est le soutien de partenaires. Nous avons toujours, de la part des mairies de Mouans-Sartoux et Grasse, l'autorisation d'afficher des panneaux dans les gymnases. Une belle opération a pu se faire à l'Omnisports où une toute nouvelle configuration d'affichage a pu être faite, avec partenaires mais aussi une grand « drapeau » pour le volley avec nos mots-clés.

Un gros travail a été mené également du côté de l'ANS (PRF) ainsi que la Région et le département. Même si les sommes ne sont en aucune mesure comparables à ce que reçoivent d'autres associations aussi bien dans nos mairies que celles mitoyennes, il faut les pérenniser.

Pour soutenir la poursuite et consolidation du club, nous devons rechercher des fonds.

Une autre piste est bien sûr, nos adhérents, car on peut, aujourd'hui, affirmer, que le montant de la cotisation est aujourd'hui peu valorisé par rapport à la qualité de la prestation. La donation doit être mieux expliquer à nos adhérents.

enflamme

Vie associative et nouvelle structuration

La vie associative du club s'affirme mais doit encore se mobiliser. La communication s'installe, des événements ont pu être organisés. Mais, il faut converger vers une structuration accrue, le club dépasse maintenant les 250 licenciés, déployés sur deux sites, plusieurs gymnases, les deux genres, etc. Plusieurs commissions sont en cours de maturation. Reste à pérenniser leur animation.

III- DIVERS

- La commission « Textile » a donc mis en place l'abandon des maillots sublimés, les délais de fabrication étaient devenus incompatibles.
- Un événement au club, le départ de Danièle. Le bureau a proposé à la Ligue qu'après toutes ces années au SCMS puis PGVB, une belle reconnaissance soit justement faite (lettre du bureau en pièce jointe). Danièle a ainsi obtenu la médaille d'or !

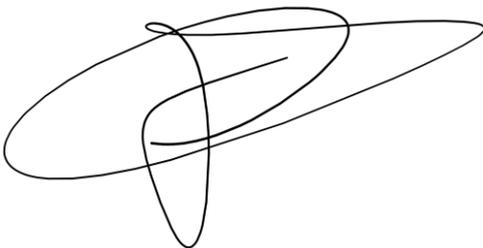
| Distinction(s) | |
|----------------|---|
| 2003 | RLF LETTRE DE FELICITATIONS (REGIONALE) |
| 2007 | RBM MEDAILLE DE BRONZE (REGIONALE) |
| 2015 | RAM MEDAILLE D'ARGENT (REGIONALE) |
| 2024 | ROM MEDAILLE D'OR (REGIONALE) |

Le rapport Moral est présenté en séance, puis soumis au vote.

Résolution 2 : Adopté à l'unanimité

- 59 Pour
- 0 Abstention
- 0 Contre

Le 02/07/2024
Signature KARIM INAL



Signature ALLARD MARIE CLAUDE



RAPPORT Financier

Pays de Grasse Volley Ball, 83C chemin de Cambaras. SIRET : 81205862600019, Code NAF : 9312Z
contact@pgvb.fr et www.pgvb.fr

| CHARGES (Hors taxes) | 2023 Net | PRODUITS (Hors taxes) | 2023 Net |
|--|---------------|--|---------------|
| CHARGES D'EXPLOITATION : | | PRODUITS D'EXPLOITATION | |
| Achats de marchandises | | Ventes de marchandises | 1 119 |
| Variation de stock (marchandises) | | Autres produits des activirés annexes | 1 119 |
| Achats d'approvisionnement | | Production stockée | |
| Variation de stock (approvisionnement) | | Production immobilisée | |
| Achats non stockés | 14 119 | | |
| Achat équipement | 8 112 | Subventions d'exploitation | 37 100 |
| Fournit. entretien & petit equip. | 4 793 | Subvention REGION | 5 100 |
| Fournitures administratives | 1 215 | Subvention DEPARTEMENT | 0 |
| | | Subvention COMMUNE | 32 000 |
| Autres charges externes | 70 886 | Subvention | |
| Honoraires | 2 423 | Autres produits | 48 166 |
| Location | 323 | Dons, mécénat | 500 |
| Marque | 879 | Cotisations | 34 166,00 € |
| Arbitrage | 3 334 | Dons bénévoles | 13 500 |
| Manifestations | 0 | EVENEMENTS | 0 |
| Compétitions | 1 178 | | |
| Stage-Formation | 1 413 | | |
| Cadeaux | 0 | | |
| Voyages et déplacements | 1 809 | | |
| Déplacement Match | 1 887 | | |
| Déplacement Bénévoles | | | |
| Missions | 36 662 | | |
| Receptions | 341 | | |
| Assurance/ banque | 109 | | |
| LIGUE | 460 | | |
| CDAM | 3 672 | | |
| FFVB | 16 398 | | |
| dont Mutations-Transfert | 0 | | |
| dont Cotisations-Affiliations | | | |
| dont Droits - Engagements | | | |
| dont Amendes FFVB | | | |
| | | | |
| Impôts, taxes et versements assimil | 0 | | |
| Rémunération du personnel | 0 | | |
| Charges sociales | 0 | | |
| | | | |
| Dotations aux amortissements | | | |
| Dotations aux provisions | | | |
| Autres charges | | | |
| | | | |
| CHARGES D'EXPLOITATIONS (I) | 85 005 | PRODUITS D'EXPLOITATIONS (I) | 87 505 |
| CHARGES FINANCIERES (II) | | PRODUITS FINANCIERES (II) | |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES (II) | | PRODUITS EXCEPTIONNELS (III) | |
| TOTAL DES CHARGES (I+II+III) | 85 005 | TOTAL DES PRODUITS (I+II+III) | 87 505 |
| BENEFICE OU PERTE | 2 500 | | |
| TOTAL GENERAL | 87 505 | TOTAL GENERAL | 87 505 |



RUBEN CALLEJON

Pays de Grasse Volley Ball, 83C chemin de Cambaras. SIRET : 81205862600019, Code NAF : 9312Z

contact@pgvb.fr et www.pgvb.fr

I. Compte de Résultat 2023/24

- **Bénéfice Net** : Le compte de résultat montre un bénéfice net de 2 500 euros, ce qui indique une situation financière positive pour la période analysée.
- **Charges vs Produits** : Les charges d'exploitation s'élèvent à 85 005 euros tandis que les produits d'exploitation sont de 87 505 euros. Il y a donc un excédent de produits par rapport aux charges ;
- **Subventions** : Les subventions représentent une part importante des produits d'exploitation, principalement provenant de la région et de la commune ; On remarque aussi une évolution significative des dons fait par les adhérents.
- **Autres charges externes** : Constituent la majeure partie des charges avec des postes significatifs tels que les missions, les cotisations à la FFVB et le matériel.

Le rapport financier est présenté en séance, puis soumis au vote.

Résolution 3 : Adopté à l'unanimité

II. Prévisionnel

| CHARGES (Hors taxes) | 2025 Net | PRODUITS (Hors taxes) | 2025 Net |
|--|---------------|--|---------------|
| CHARGES D'EXPLOITATION : | | PRODUITS D'EXPLOITATION | |
| Achats de marchandises | | Ventes de marchandises | 1 119 |
| Variation de stock (marchandises) | | Autres produits des activirés annexes | 1 119 |
| Achats d'approvisionnement | | Production stockée | |
| Variation de stock (approvisionnement) | | Production immobilisée | |
| Achats non stockés | 14 119 | | |
| Achat équipement | 8 112 | Subventions d'exploitation | 37 100 |
| Fournit. entretien & petit equip. | 4 793 | Subvention REGION | 5 100 |
| Fournitures administratives | 1 215 | Subvention DEPARTEMENT | 0 |
| | | Subvention COMMUNE | 32 000 |
| Autres charges externes | 67 646 | Subvention | 0 |
| Honoraires | 2 665 | Autres produits | 47 500 |
| Location | 355 | Dons, mécénat | 500 |
| Marque | 967 | Cotisations | 32 000 |
| Arbitrage | 3 667 | Dons bénévoles | 15 000 |
| Manifestations | 0 | EVENEMENTS | 0 |
| Compétitions | 1 295 | | |
| Stage-Formation | 1 555 | | |
| Cadeaux | 0 | | |
| Voyages et déplacements | 1 990 | | |
| Déplacement Match | 2 076 | | |
| Déplacement Bénévoles | 0 | | |
| Missions | 30 000 | | |
| Receptions | 375 | | |
| Assurance/ banque | 120 | | |
| LIGUE | 506 | | |
| CDAM | 4 039 | | |
| FFVB | 18 037 | | |
| dont Mutations-Transfert | 0 | | |
| dont Cotisations-Affiliations | 0 | | |
| dont Droits - Engagements | 0 | | |
| dont Amendes FFVB | 0 | | |
| | | | |
| Impôts, taxes et versements assimilés | 0 | | |
| Rémunération du personnel | 0 | | |
| Charges sociales | 0 | | |
| | | | |
| Dotations aux amortissements | 0 | | |
| Dotations aux provisions | 0 | | |
| Autres charges | 0 | | |
| | | | |
| CHARGES D'EXPLOITATIONS (I) | 81 765 | PRODUITS D'EXPLOITATIONS (I) | 86 839 |
| CHARGES FINANCIERES (II) | | PRODUITS FINANCIERS (II) | |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES (II) | | PRODUITS EXCEPTIONNELS (III) | |
| TOTAL DES CHARGES (I+II+III) | 81 765 | TOTAL DES PRODUITS (I+II+III) | 86 839 |
| BENEFICE OU PERTE | 5 073 | | |
| TOTAL GENERAL | 86 839 | TOTAL GENERAL | 86 839 |



RUBEN CALLEJON

III. Observations et Recommandations

1. **Optimisation des Coûts** : Bien que le budget prévisionnel montre un bénéfice, il serait judicieux d'examiner les postes de dépenses importantes, comme les missions et les cotisations FFVB, pour voir s'il est possible de les optimiser davantage.
 2. **Diversification des Revenus** : Les subventions constituent une part importante des revenus. Diversifier les sources de revenus en augmentant les ventes de marchandises ou en organisant plus d'événements pourrait renforcer la stabilité financière.
 3. **Suivi Régulier** : Mettre en place un suivi régulier pour comparer les prévisions avec les résultats réels permettra d'ajuster les stratégies en cours de période.
- **Bénéfice Net** :
 - Le bénéfice net est prévu de plus que doubler en 2025 par rapport à 2023, passant de 2 500 € à 5 073 €.
 - **Charges d'exploitation** :
 - Une réduction globale des charges d'exploitation est prévue, notamment dans les Missions. Cette optimisation des coûts est un facteur clé dans l'amélioration du bénéfice net.
 - **Produits d'exploitation** :
 - Les produits d'exploitation sont prévus légèrement à la baisse, principalement en raison de la diminution des autres produits et des cotisations, mais avec une augmentation des dons. Cependant, les subventions restent constantes, ce qui aide à stabiliser les revenus.
 - **Optimisation des Coûts** :
 - Une réduction notable des charges externes et une optimisation des dépenses, malgré quelques augmentations (honoraires, location), sont des stratégies positives pour améliorer le bénéfice net.

IV. Conclusion

Le comparatif entre le compte de résultat 2024 et le prévisionnel 2025 montre une gestion financière optimisée avec une réduction des charges et une légère stabilité des revenus. La stratégie semble se concentrer sur l'amélioration de l'efficacité des dépenses tout en maintenant des sources de revenus stables. L'amélioration significative du bénéfice net prévu est un indicateur positif pour la santé financière future de l'organisation.

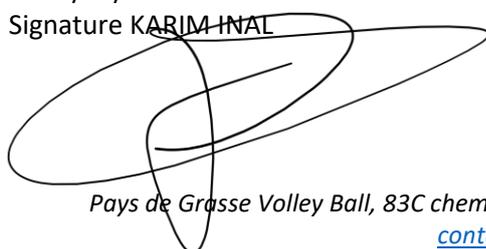
Le budget prévisionnel pour la saison 2023/2024 est également soumis au vote

Résolution 5 : Adopté à l'unanimité

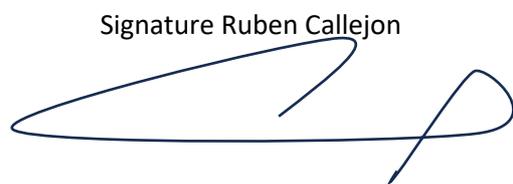
- 61 Pour
- 0 Abstention
- 0 Contre

Le 02/07/2024

Signature KARIM INAL



Signature Ruben Callejon



Pays de Grasse Volley Ball, 83C chemin de Cambaras. SIRET : 81205862600019, Code NAF : 9312Z

contact@pgvb.fr et www.pgvb.fr

Procès-verbal de l'AG ELECTIVE

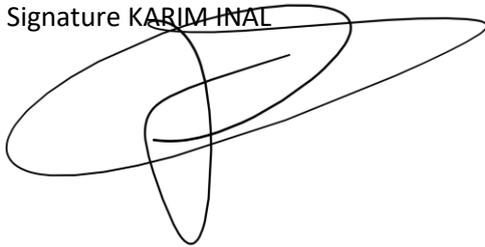
- Présentation des Candidatures
 - Ruben Callejon
 - Karim Inal
 - Nicolas Lorenzelli
 - Julien Durand
 - Milena Pantovic
 - Marion Couraud
 - Lize Ambroggi
 - Marie Claude Allard
 - Marie Maestracci
 - Fabien Grasset

- Rappel de la règle électorale
 - Mandat de 4 ans (Olympiade)
 - Nombre de personnes maximum dans le comité : 8
 - Nombre de places vacantes : 8

- Election
 - En l'absence de M Lorenzelli et Mme Pantovic, le vote nécessaire, de fait son élu :
 - Ruben Callejon
 - Karim Inal
 - Julien Durand
 - Marion Couraud
 - Lize Ambroggi
 - Marie Claude Allard
 - Marie Maestracci
 - Fabien Grasset

Le 02/07/2024

Signature KARIM INAL



Signature Ruben Callejon

